

Les principes d'un bilan de compétences



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace (<https://www.gip-fcip-alsace.fr>)

Les principes d'un bilan de compétences

Des conditions de réalisation

[Le bilan de compétences répond à des conditions strictes de réalisation.](#)

La personne qui a bénéficié du bilan est seule destinataire des conclusions détaillées du bilan de compétences qui ne peuvent être communiquées à un tiers qu'avec son accord.

Tel que défini par le Code du travail, il est toujours effectué par un prestataire extérieur à l'entreprise.

Outre le respect du déroulement du bilan de compétences en 3 phases, le prestataire est tenu au respect de la réglementation en matière de déontologie et de méthodologie. Les personnes chargées de réaliser les bilans de compétences sont soumises aux dispositions pénales relatives au secret professionnel.

© 2018 Le réseau des GRETA d'Alsace
